



SAPEURS-POMPIERS  
DE LOIRE-ATLANTIQUE

Publié le : 16/01/2026

---

# RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

## N°2026-01

---

**Service Départemental d'Incendie et de Secours  
de la Loire-Atlantique**

.....  
ZAC de Gesvrine  
12 rue Arago – BP 4309  
44243 LA CHAPELLE SUR ERDRE Cedex  
02 28 09 81 00



SAPEURS-POMPIERS  
DE LOIRE-ATLANTIQUE

---

## ARRETES

---



## **Sommaire Actes du Président**



**SAPEURS-POMPIERS  
DE LOIRE-ATLANTIQUE**

Accusé de réception en préfecture  
044-284400017-20260114-A-2026-01-AR  
Date de télétransmission : 14/01/2026  
Date de réception préfecture : 14/01/2026

Arrêté A-2026-01

Arrêté portant délégations de signature

**ARRÊTÉ**

**LE PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION  
DU SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DE LOIRE-ATLANTIQUE**

**VU** le Code Général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L. 1424-27, L 1424-30 et L. 1424-33,

**VU** le procès-verbal de l'élection de Monsieur Michel MENARD en qualité de Président du Conseil Départemental de Loire-Atlantique le 1<sup>er</sup> juillet 2021,

**VU** la délibération du Conseil d'Administration du 20 juillet 2021 portant délégation d'attributions au Président,

**VU** les délibérations du Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours de Loire-Atlantique portant modifications de l'organisation fonctionnelle du Service Départemental d'Incendie et de Secours de Loire-Atlantique,

**VU** le tableau des emplois,

**VU** l'arrêté n° A-2025-05 du 26 décembre 2024 portant délégations de signature,

**VU** l'arrêté modificatif n°1 A-2025-10 du 30 janvier 2025 portant délégations de signature,

**VU** l'arrêté modificatif n°2 A-2025-19 du 24 février 2025 portant délégations de signature,

**VU** l'arrêté modificatif n°3 A-2025-28 du 24 avril 2025 portant délégations de signature,

**VU** l'arrêté modificatif n°4 A-2025-36 du 1<sup>er</sup> septembre 2025 portant délégations de signature,

**VU** l'arrêté modificatif n°5 A-2025-63 du 14 octobre 2025 portant délégations de signature,

**VU** l'arrêté modificatif n°6 A-2025-78 du 26 novembre 2025 portant délégations de signature,

**CONSIDERANT** que l'organisation fonctionnelle et territoriale du Service Départemental d'Incendie et de Secours de Loire-Atlantique impose un dispositif de délégation de signature afin d'assurer un meilleur fonctionnement du service public et de sa continuité,

**SUR PROPOSITION** du Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours,

**ARRÊTE**

**SECTION I : Direction Générale**

**ARTICLE 1<sup>er</sup> :**

Délégation de signature est donnée au Contrôleur général Stéphane MORIN, Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours de Loire-Atlantique, à l'effet de signer tous actes, documents, arrêtés, conventions, décisions et correspondances administratives, tous

documents relatifs à la préparation, la passation, l'exécution, le règlement et la modification de tout marché public et accord-cadre conclu à l'issue d'une procédure adaptée en application des articles L. 2123-1 1° et R. 2123-1 1° du Code de la commande publique et dont le montant est inférieur à 90 000 € hors taxes, l'engagement juridique et comptable de dépenses, en section de fonctionnement et d'investissement, dans la limite de 90 000 € hors taxes par engagement, toutes pièces comptables, entrant dans le champ d'application de l'article L. 1424-30 alinéa 1er du Code général des collectivités territoriales, à l'exclusion des délibérations, des arrêtés portant recrutement ou avancement de grade pour les officiers de sapeurs-pompiers professionnels de catégorie A et les personnels administratifs et techniques de catégorie A, des arrêtés de nomination des sapeurs-pompiers professionnels dans les emplois de chef de groupement et assimilé, ainsi que dans les emplois de chef de centre d'incendie et de secours et des arrêtés de nomination des sapeurs-pompiers volontaires dans les emplois de chef de centre d'incendie et de secours.

#### **ARTICLE 1 bis :**

La délégation de signature consentie à l'article 1 du présent arrêté est exercée, sans restriction par le Colonel David GIRET, Directeur Départemental Adjoint.

#### **ARTICLE 2 :**

La délégation de signature consentie à l'article 1 du présent arrêté est exercée par Monsieur Olivier FAURE Directeur Administratif et Financier, Directeur des Moyens Fonctionnels.

#### **ARTICLE 3 :**

La délégation de signature consentie à l'article 1 du présent arrêté est exercée par le Lieutenant-colonel Jérôme PETITGAS, Chef d'Etat-Major, Directeur des Moyens Opérationnels.

#### **ARTICLE 4 :**

La délégation de signature consentie à l'article 1 du présent arrêté est exercée par le Lieutenant-colonel Frank BLANCHET, Directeur des Ressources Humaines.

### **SECTION II : Groupements fonctionnels et territoriaux**

#### **ARTICLE 5 :**

Délégation de signature est donnée aux Chefs de Groupements Fonctionnels, Chefs de Groupements Territoriaux, Adjoints aux Chefs de Groupements Fonctionnels, Adjoints aux Chefs de Groupements Territoriaux, Chefs de Service, adjoints aux chefs de service, chefs de bureau, chefs de cellule, Chefs de Mission de Groupements Fonctionnels et de Groupements Territoriaux, ainsi qu'aux officiers de sapeurs-pompiers professionnels composant la chaîne de commandement des opérations de secours, dans les conditions énoncées aux articles 6 à 18 ci-après.

#### **ARTICLE 6 :**

La délégation de signature énoncée à l'article 5 est limitée aux attributions correspondant aux fonctions des Officiers de Sapeurs-Pompiers et autres fonctionnaires territoriaux concernés au sens de l'organigramme du SDIS, conformément aux dispositions de l'article 18 ci-après, sous réserve des dispositions spécifiques relatives aux fonctions des officiers de sapeurs-pompiers professionnels composant la chaîne de commandement des opérations de secours.

#### **ARTICLE 7 :**

La délégation énoncée à l'article 5 est donnée pour l'ensemble des délégataires visés à l'article 18 ci-après en vue de signer :

- les visas des certificats de paiement et de toutes pièces nécessaires à l'élaboration des mandats proposés à la signature de l'ordonnateur,

- les dépôts de plainte tendant à protéger le patrimoine mobilier ou immobilier dont ils ont la responsabilité,
- les documents correspondant à la mise en œuvre de procédures validées par leur hiérarchie,
- sur instruction du Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours, ou du Directeur Départemental Adjoint, ou du Chef d'Etat-Major, ou de la Directrice Administrative et Financière, ou du Directeur des Ressources Humaines, les dépôts de plainte tendant à protéger les personnels du Service Départemental d'Incendie et de Secours dans le cadre de l'exercice de leurs fonctions.

#### **ARTICLE 8 :**

La délégation de signature énoncée à l'article 5 est accordée au Capitaine Cédric CROTTE, Chef du Bureau Analyse des Données Opérationnelles et Précontentieux, officier au Groupement Opérations, en vue de signer :

- Les dépôts de plainte tendant à protéger les personnels du Service d'Incendie et de Secours dans le cadre de l'exercice de leurs fonctions ;
  - Les dépôts de plaintes visant le cas échéant des faits de communication ou de divulgation d'une fausse information faisant croire à un sinistre et de nature à provoquer l'intervention inutile des secours ;
  - Les comptes rendus d'intervention soumis au droit d'accès prévu par les articles L. 311-1 et suivants du Code des relations entre le public et l'administration.
- La délégation de signature énoncée à l'article 5 est accordée aux sapeurs-pompiers volontaires officiers et sous-officiers visés à l'annexe 1 du présent arrêté exerçant les fonctions de chef de centre d'incendie et de secours, en vue de signer les dépôts de plainte tendant à protéger les personnels du Service d'Incendie et de Secours dans le cadre de l'exercice de leurs fonctions, ainsi que les dépôts de plainte tendant à protéger le patrimoine immobilier et mobilier dont ils ont la responsabilité.
  - La délégation de signature énoncée à l'article 5 est accordée aux chefs de centre d'incendie et de secours en vue de signer les conventions d'utilisation de sites de manœuvre ponctuelle pour les manœuvres de la garde dans un établissement extérieur, ainsi que les conventions des séquences d'observation en milieu professionnel pour les élèves de classe de 3<sup>ème</sup> dans leur CIS.
  - La délégation de signature énoncée à l'article 5 est accordée aux officiers de sapeurs-pompiers professionnels visés à l'annexe 2 du présent arrêté et amenés à exercer les fonctions de chef de colonne dans le cadre de la chaîne de commandement des opérations de secours, en vue de signer les dépôts de plainte tendant à protéger les personnels du Service d'Incendie et de secours dans le cadre de l'exercice de leurs fonctions.
  - La délégation de signature énoncée à l'article 5 est accordée au chef du groupement Support Ecole en vue de signer les conventions conclues avec les communes et EPCI pour l'utilisation gratuite de leurs piscines et autres équipements sportifs pour l'entraînement physique des sapeurs-pompiers.
  - Délégation de signature est en outre accordée au Responsable de la sécurité des systèmes d'information et de la veille numérique (Monsieur Nicolas NOEL), au Chef du groupement solutions numériques (Lieutenant-colonel Christophe POIRIER) et à son adjoint (Monsieur Denis JAHAN), en vue de signer les dépôts de plainte pour atteinte à un système de traitement automatisé de données mentionnée aux articles 323-1 à 323-3-1 du Code pénal.
  - Délégation de signature est donnée au Commandant Vincent LE LANNIC, chef du service des équipes spécialisées, à l'effet de signer les actes suivants :
    - Ordres de mission dans le Département et hors Département, ainsi que les certifications des frais de déplacement associés des personnels des équipes spécialisées ;
    - Ordres préparatoires de stages des équipes spécialisées ;

- Engagements juridiques et comptables de dépenses, en section de fonctionnement, dans la limite des crédits alloués au Groupement du Soutien Technique et Logistique et au Service formation de la DRH pour les équipes spécialisées ;
  - Documents relatifs aux astreintes du personnel des équipes spécialisées ;
  - Listes d'appel et d'émargement des stagiaires FMA équipe Cyno à indemniser ;
  - Courriers aux responsables de piscines publiques pour des demandes d'accès en vue de la préparation au recyclage BNSSA des personnels concernés des équipes spécialisées ;
  - Courriers aux personnels sapeurs-pompiers des équipes spécialisées, relatifs aux à l'arrêt de spécialité ou à l'intégration dans la spécialité ;
  - Courriers de demande d'autorisation d'utilisation de sites de manœuvre.
  - Conventions relative à l'utilisation ponctuelle de sites de manœuvre pour les manœuvres/exercices des équipes spécialisées.
- Délégation de signature est donnée à l'ensemble des chefs de service et de bureaux mentionnés aux articles 18.5 à 18.9 pour signer les ordres de mission temporaires dans le Département et hors Département, ainsi que les certifications des frais de déplacement associés concernant le personnel placé sous leur autorité.
- Délégation de signature énoncée à l'article 5 est accordée aux chefs de groupements territoriaux en vue de signer les conventions d'utilisation de locaux et installations dans les CIS par des associations sportives de sapeurs-pompiers et des unités de police et gendarmerie.

#### **ARTICLE 9 :**

En outre, dans les limites fixées aux articles 5 et 6 ci-dessus, les Chefs de Groupements Fonctionnels et Territoriaux reçoivent délégation pour signer :

- les documents correspondant à la mise en œuvre de décisions prises par leur hiérarchie,
- les ordres de mission temporaires dans le département et hors Département ainsi que les certifications des frais de déplacement associés concernant le personnel placé sous leur autorité,
- les documents relatifs aux heures supplémentaires, aux astreintes et aux congés du personnel placé sous leur autorité.

#### **ARTICLE 10 :**

En outre, les Chefs de Groupements Fonctionnels reçoivent délégation pour signer :

- tout marché public et accord-cadre dont le montant est inférieur à 15.000 € HT,
- l'engagement juridique et comptable de dépenses, en section de fonctionnement, dans la limite de 15.000 € HT par engagement.
- pour les engagements juridique et comptable de dépenses relatifs aux marchés de téléphonie et de réseaux, ce seuil est porté à 50.000 € HT, la délégation de signature étant attribuée au Chef du Groupement des Solutions Numériques.

En outre, le Chef du Groupement du Soutien Technique et Logistique et son Adjoint reçoivent délégation pour signer les constats amiables d'accident automobile impliquant un véhicule terrestre à moteur du SDIS.

En outre, les chefs de groupements territoriaux reçoivent délégation pour signer les engagements juridiques et comptables de dépenses, dans la limite des crédits ouverts au budget pour leurs groupements respectifs ainsi que les courriers adressés aux maires des communes et présidents des EPCI compétents en matière de défense extérieure contre l'incendie (DECI) et

relatifs à la transmission des comptes rendus des reconnaissances opérationnelles des points d'eau d'incendie.

En outre, les chefs de groupement de la Direction des Ressources humaines reçoivent délégation pour signer les documents relatifs à la gestion du personnel conformément à l'annexe 3 du présent arrêté.

#### **ARTICLE 11 :**

Outre les délégations mentionnées aux articles 7 à 10, reçoivent délégation, dans la limite de leurs attributions :

- le Chef du Groupement du Soutien Technique et Logistique,
- le Chef du Groupement Bâtiments et Infrastructures,
- le Chef du Groupement des Solutions Numériques,

afin de signer les engagements juridiques et comptables de dépenses, en section d'investissement, dans la limite de 15.000 € HT par engagement.

Le chef du Groupement du Soutien Technique et Logistique reçoit par ailleurs délégation afin de signer les documents suivants à l'occasion de cessions de véhicules :

- Certificats de cession ;
- Certificats de situation administrative ;
- Certificats d'immatriculation, barrés avec la mention « *Vendu le (jour/mois/année/heure)* » ou « *Cédé le (jour/mois/année/heure)* » ;
- Mandats de vente au commissaire-priseur dans le cadre de ventes aux enchères publiques (*étendu aux autres biens mobiliers*).

#### **ARTICLE 12 :**

En cas d'absence ou d'empêchement du Chef de Groupement, ou de vacance de l'emploi afférent, même délégation que celle mentionnée aux articles 9 à 11 est donnée au Chef de Groupement Adjoint.

#### **ARTICLE 13 :**

Délégation de signature est donnée à Madame Céline FICHET, Directrice Déléguée à la Communication et aux Relations Institutionnelles, et au Capitaine Stephen GRASSET, chef du bureau des actions citoyennes dans la limite de ses attributions, pour signer les engagements juridiques et comptables de dépenses, en section de fonctionnement, dans la limite de 7.500 € HT par engagement.

Délégation de signature est donnée au Capitaine Stephen GRASSET pour signer les attestations de stage pour formation des engagés du service civique ainsi que les contrats d'engagement en mission d'intérêt général (MIG) du service national universel (SNU).

Délégation de signature est donnée au Chef du Bureau du Volontariat, pour la signature :

- des courriers et attestations relatives à la mise en œuvre du dispositif de mécénat au profit des employeurs privés au titre de la mise à disposition de salariés sapeurs-pompiers volontaires pendant les heures de travail à titre gratuit au profit du SDIS.
- des attestations de formation délivrées à l'issue des journées d'incorporation des SPV

#### **ARTICLE 14 :**

Outre la délégation consentie à l'article 7, les chefs des services du Groupement des Solutions Numériques :

- Administration et Pilotage,
- Infrastructure,

- Applications et usages numériques,

- Assistance utilisateurs,

reçoivent délégation, dans la limite de leurs attributions, pour signer les engagements juridiques et comptables de dépenses, en section de fonctionnement et en section d'investissement, dans la limite de 7.500 € HT par engagement.

#### **ARTICLE 15 :**

Outre la délégation consentie à l'article 7, les chefs des services du Groupement du Soutien Technique et Logistique :

- Administration et Finances,
- Véhicules,
- Chaîne Logistique,
- Matériel et Habillement,

Reçoivent délégation, dans la limite de leurs attributions, pour signer les engagements juridiques et comptables de dépenses, en section de fonctionnement, dans la limite de 7 500 € HT par engagement,

Reçoivent délégation, dans la limite de leurs attributions, pour signer les engagements juridiques et comptables de dépenses, en section d'investissement, dans la limite de 3 000 € HT par engagement.

Le chef du Service Véhicules du Groupement du Soutien Technique et Logistique reçoit par ailleurs délégation afin de signer les documents suivants à l'occasion de cessions de véhicules :

- Certificats de cession ;
- Certificats de situation administrative ;
- Certificats d'immatriculation, barrés avec la mention « *Vendu le (jour/mois/année/heure)* » ou « *Cédé le (jour/mois/année/heure)* »

#### **ARTICLE 16 :**

En outre, les chefs de groupements et de services de la Direction des Ressources humaines reçoivent délégation pour signer les documents relatifs à la gestion du personnel conformément à l'annexe 3 du présent arrêté.

#### **ARTICLE 17 :**

Outre la délégation consentie à l'article 7, Madame Sylvie EVEN, Cheffe du Service Gestion du Patrimoine du Groupement Bâtiment et Infrastructures, reçoit délégation, dans la limite de ses attributions, pour signer les engagements juridiques et comptables de dépenses, en section de fonctionnement, dans la limite de 7.500 € HT par engagement, et en section d'investissement, dans la limite de 3.000 € HT par engagement.

#### **ARTICLE 17 bis :**

Monsieur Sébastien CASTAGNE, chef du Service moyens généraux du Groupement ressources administratives et juridiques, Monsieur Christophe JOLY, chef de cuisine au sein du Service moyens généraux du Groupement ressources administratives et juridiques, ainsi que Monsieur Patrick COQUEREAU, Chef de cellule opérations multi-sites au sein du Service moyens généraux du Groupement ressources administratives et juridiques, reçoivent délégation pour signer les engagements juridiques et comptables relatifs à la commande de denrées alimentaires, dans la limite de 3 000 € TTC par engagement.

#### **ARTICLE 18 :**

Pour l'application des articles 5 à 17 bis ci-dessus, sont délégués, les Officiers de Sapeurs-Pompiers, autres fonctionnaires territoriaux et agents publics suivants :

## **A) CHEFS DE GROUPEMENT ET CHEFS DE GROUPEMENT ADJOINTS :**

### **18.0. DIRECTION GENERALE**

Chef du Groupement Pilotage et Synergie	✓ Lieutenant-colonel Lionel AREN
Directrice Déléguée à la Communication et aux Relations Institutionnelles	✓ Madame Céline FICHET

### **18.1. DIRECTION DES MOYENS FONCTIONNELS :**

Chef du Groupement Ressources Administratives et Juridiques	✓ Monsieur Philippe SIMON-LE GUERN
Chef du Groupement Finances	✓ Monsieur Pascal BLUTEAU
Chef du Groupement Bâtiments & Infrastructures	✓ Lieutenant-colonel Christophe MAHE
Chef du Groupement des Solutions Numériques	✓ Lieutenant-colonel Christophe POIRIER
Adjoint au Chef du Groupement des Solutions Numériques	✓ Monsieur Denis JAHAN

### **18.2. DIRECTION DES MOYENS OPERATIONNELS :**

Chef du Groupement Opérations	✓ Lieutenant-colonel David REGNOUF
Adjoint au Chef du Groupement Opérations et chef du service performance opérationnelle	✓ Poste vacant
Chef du Groupement Prévention	✓ Lieutenant-Colonel Stephen DABAS
Adjoint au chef de groupement Prévention	✓ Commandant Christophe BERINGUIER
Chef du Groupement du soutien technique et Logistique	✓ Lieutenant-colonel Pierre-Yves GUENEGO
Adjoint au Chef du Groupement du soutien technique et logistique - Chef du service équipement du sapeur-pompier	✓ Commandant Hugo BOSSIS

### **18.3. DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES :**

Chef du Groupement Gestion des Emplois et Parcours Professionnels	✓ Lieutenant-colonel Frédéric PIETERS
Adjoint au chef du Groupement Gestion des Emplois et Parcours Professionnels	✓ Monsieur Gaël VILLENEUVE
Chef du Groupement Administration du Personnel	✓ Madame Marine MOUGIN-AVRIL
Chef du Groupement Support Ecole	✓ Lieutenant-colonel Sébastien LACOSTE
Adjoint au Chef du Groupement Support Ecole	✓ Commandant Jean-Christophe CHEVALIER

#### **18.4. GROUPEMENTS TERRITORIAUX :**

Chef du Groupement SUD	✓ Lieutenant-colonel Samuel RUSSEAU
Adjoint au Chef du Groupement SUD	✓ Commandant Fabrice RYCKEWAERT
Chef du Groupement OUEST	✓ Commandant Yvan BUAUD ( <b>par intérim</b> )
Adjoint au Chef du Groupement OUEST	✓ Commandant Yvan BUAUD
Chef du Groupement NORD	✓ Lieutenant-colonel Pascal MARIGIL
Adjoint au Chef du Groupement NORD	✓ Commandant Jean-Noël THOMAZEAU

#### **B) CHEFS DE SERVICE - CHEFS DE BUREAU – CHEFS DE CELLULE DE GROUPEMENTS FONCTIONNELS ET TERRITORIAUX :**

##### **18.5. DIRECTION GENERALE :**

###### Bureau des Actions Citoyennes

Chef du Bureau Actions Citoyennes ✓ Capitaine Stephen GRASSET

###### Bureau du Volontariat

Chef du Bureau Volontariat ✓ Capitaine Stephen GRASSET (**par intérim**)

###### Bureau Sûreté

Responsable de la sécurité des systèmes d'information et veille numérique ✓ Monsieur Nicolas NOEL

###### Groupement Pilotage et Synergie

Chef du Service Hygiène, Sécurité et Conditions de Travail ✓ Madame Marie-Laure JEHANNO

Responsable de la Mission Qualité de Vie au Travail ✓ Madame Sophie TOLMER

##### **18.6. DIRECTION DES MOYENS FONCTIONNELS :**

###### Groupement Ressources Administratives et Juridiques

Chef du Service Juridique et Assurances ✓ Madame Gwenaëlle PERICO  
Chef du Service Moyens Généraux ✓ Monsieur Sébastien CASTAGNE  
Chef du Service Marchés Publics ✓ Monsieur Vincent RAUTURIER  
Chef de cellule opérations multi-sites ✓ Monsieur Patrick COQUEREAU  
Chef de cuisine ✓ Monsieur Christophe JOLY

###### Groupement Finances

Chef du Service Exécution Budgétaire ✓ Monsieur Julien LEBRAS

Chef du Service Elaboration Budgétaire et Système d'Information Finances ✓ Madame Françoise GAILLARD

Chef du Service Ressources Financières et Contrôle ✓ Madame Isabelle GAZENGEL  
de gestion

Groupement Bâtiments et Infrastructures

Chef du Service Gestion du patrimoine et adjointe ✓ Madame Sylvie EVEN  
au chef de groupement

Chef du service administration, finances et ✓ Monsieur Romuald RAISON  
marchés publics

Groupement des Solutions Numériques

Chef du Service Administration et Pilotage ✓ Madame Dominique OLLIVIER

Chef du Service Infrastructure ✓ Monsieur Sylvain LE GALLIOT

Chef du Service Applications et Usages ✓ Monsieur Denis JAHAN  
Numériques

Chef du Service assistance utilisateurs ✓ Monsieur Franck GADDI

**18.7. DIRECTION DES MOYENS OPERATIONNELS :**

Service des équipes spécialisées

Chef du service des équipes spécialisées ✓ Commandant Vincent LE LANNIC

Groupement Opérations

Chef du Service CTA/CODIS ✓ Commandant Pierre GOZDEK

Adjoint au chef du CTA – CODIS et Chef du bureau ✓ Capitaine Benoît GARAUD  
ressources humaines et formation

Chef du Service Préparation Opérationnelle ✓ **Poste vacant**

Chef du bureau de la planification ✓ Capitaine Sébastien GOUBAUD

Chef du bureau doctrine opérationnelle, RETEX et ✓ Capitaine Benoit HUGUET  
documents opérationnels

Chef du Service Système Informations ✓ Madame Anne CARREZ  
Géographiques

Charge de mission ingénierie et études prospectives ✓ Madame Nadia EMERIAU

Groupement Prévention

Chef du Service ERP-IGH et Adjoint au chef de ✓ Commandant Christophe BERNGUIER  
groupement Prévention

Chef du Bureau Prévention Groupement Nord ✓ **Poste vacant**

Chef du Bureau Prévention Groupement Ouest ✓ Capitaine Thierry CHAUVIN

Chef du Service Prévention Groupement Sud ✓ Commandant Florence PIZEL

### Groupement soutien technique et logistique

Chef du Service Administration, Finances et commande publique	✓ Madame Laurence BOSSARD
Chef du Service Véhicules	✓ Commandant Alexis LHERMET
Chef du Service équipement du sapeur-pompier et Adjoint au Chef du Groupement du soutien technique et logistique	✓ Commandant Hugo BOSSIS
Chef du Service équipement général et flux Logistique	✓ Monsieur Fabrice NIEL

### **18.8. DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES :**

Chef du Service recrutements, emplois et compétences et Adjoint au chef du Groupement Gestion des Emplois et Parcours Professionnels	✓ Monsieur Gaël VILLENEUVE
Adjointe au chef du Service recrutements, emplois et compétences	✓ Madame Virginie FLEURANCE
Chef du Service développement des compétences et systèmes d'information	✓ Commandant Léo PASQUEREAU
Chef du Service Action Sociale	✓ Madame Marie-Pierre GEVAUDAN
Chef du Service Contrôle de Gestion et Prospectives RH	✓ Monsieur Olivier DUPOND
Chef du Service Gestion des SPP/PATS	✓ Madame Flore MOREAU
Chef du Service Gestion des SPV et indemnisation	✓ Madame Cécile GUILLEMAND
Chef du Service Instances Consultatives	✓ Madame Rachel LE MEN
Chef du Service Conception et coordination	✓ Commandant Jean-Christophe CHEVALIER
Chef du Service Mise en Œuvre des Formations	✓ Commandant Erwan POULIQUEN

### **18.9. GROUPEMENTS TERRITORIAUX :**

#### Groupement SUD

Chef du Service Opérations	✓ Commandant Jean-Baptiste FLOCH
Chef du Bureau Technique	✓ Capitaine Sandrine BOUCARD
Chef du Bureau Ressources Humaines	✓ Capitaine Alexandre CORBE
Chef du Centre d'Incendie et de Secours de Nantes Gouzé	✓ Commandant Daniel LANNOU
Adjoint au Chef du CIS de Nantes Gouzé	✓ Capitaine Erwan THIBAULT
Chef du Centre d'Incendie et de Secours de Rezé	✓ Commandant Nicolas LERAY
Adjoint au Chef du CIS de Rezé	✓ Capitaine Adrien LORGEOUX

Chef du Centre d'Incendie et de Secours de Nantes Nord	✓ Commandant Michaël GUET
Adjoint au Chef du CIS de Nantes Nord	✓ Capitaine Aurélien FANEL
Chef du Centre d'Incendie et de Secours de Saint-Herblain	✓ Commandant Pascal BOIVIN
Adjoint au Chef du CIS de Saint-Herblain	✓ Capitaine Chloé DESFOSSEZ
Chef du Centre d'Incendie et de Secours de Vertou	✓ Capitaine Alexandre MALLARD
Adjoint au Chef du CIS de Vertou	✓ Lieutenant Nicolas GRENET
Chef du Centre d'Incendie et de Secours de Carquefou	✓ Capitaine Thomas LE SOMMER
Adjoint au Chef du CIS de Carquefou	✓ Lieutenant h.c Marc GAZILLE
Chef du Centre d'Incendie et de Secours de Bouguenais	✓ Lieutenant h.c David DEROCHE
Adjoint au Chef du CIS de Bouguenais	✓ Lieutenant 1 <sup>ère</sup> cl. William JAQUET
Chef du Centre d'Incendie et de Secours de Clisson	✓ Lieutenant h.c Ronan VINAY
Adjoint au Chef du CIS de Clisson	✓ Lieutenant 1 <sup>ère</sup> cl. Thomas BODINEAU
Chef du Centre d'Incendie et de Secours du Loroux-Bottereau	✓ Lieutenant 2 <sup>e</sup> cl. Frédéric HERVE

#### **Groupement OUEST**

Chef du Service Opérations	✓ Commandant Yves GUENNEGAN
Chef du Bureau Technique	✓ Capitaine Jérôme LANGLOIS
Chef du Bureau Ressources Humaines	✓ Capitaine Christophe GARNIER
Chef du Centre d'Incendie et de Secours de Saint-Nazaire	✓ Commandant Tony DELAPRE
Adjoint au Chef du CIS de Saint-Nazaire	✓ Capitaine Jérémie BLIN
Chef du Centre d'Incendie et de Secours de La Baule-Guérande	✓ Capitaine Laurent ALLAIN
Adjoint au Chef du CIS La Baule-Guérande	✓ Lieutenant 1 <sup>ère</sup> cl. Olivier DECEVRE
Chef du Centre d'Incendie et de Secours de Pornichet	✓ Lieutenant h.c Christophe FERRAND
Adjoint au Chef du CIS de Pornichet	✓ Lieutenant 1 <sup>ère</sup> cl. Martial JEGU

Chef du Centre d'Incendie et de Secours de Savenay	✓ Lieutenant 2 <sup>e</sup> cl. Samuel HASPOT
Adjoint au Chef du CIS de Savenay	✓ Lieutenant 2 <sup>e</sup> cl. Sylvain DOGUET
Chef du Centre d'Incendie et de Secours de Pontchâteau	✓ Lieutenant 1 <sup>ère</sup> cl. Philippe LAVARENNE
Chef du Centre d'Incendie et de Secours de Pornic	✓ Lieutenant Rémi LAVOQUER
Adjoint au Chef du CIS de Pornic	✓ Lieutenant 1 <sup>ère</sup> cl. Erwann PLAINEAU
Chef du Centre d'Incendie et de Secours de St Brévin les Pins	✓ Capitaine Pierre BAUMLIN
Adjoint au Chef du CIS de St Brévin les Pins	✓ Lieutenant h.c Fabien JAUTROU

### **Groupement NORD**

Chef du Bureau Opérations	✓ Lieutenant h.c Yohann PERROT
Chef du Bureau Technique	✓ Lieutenant h.c Arnaud GENTIL
Chef du Bureau Ressources Humaines	✓ Capitaine Yann WINCKEL
Chef du Centre d'Incendie et de Secours de Châteaubriant	✓ Capitaine Eztitxu ESPONDE
Adjoint au Chef du CIS de Châteaubriant	✓ Lieutenant 1 <sup>ère</sup> cl. Corentin LE BLE
Chef du Centre d'Incendie et de Secours d'Ancenis	✓ Lieutenant h.c Anne-Sophie GREGOIRE
Adjoint au Chef du CIS d'Ancenis	✓ <b>poste vacant</b>

## **SECTION III : Service de Santé et de Secours Médical**

### **ARTICLE 19 :**

Délégation est donnée au Médecin de sapeurs-pompiers professionnels de classe exceptionnelle, Médecin-Chef Départemental et Directeur du Service de Santé et de Secours Médical, Monsieur Michel WEBER afin de signer, dans les limites des attributions du Service de Santé et de Secours Médical :

- tout marché public et accord-cadre dont le montant est inférieur à 15 000 € HT,
- l'engagement juridique et comptable de dépenses, en sections de fonctionnement et d'investissement, dans la limite de 15 000 € HT par engagement,
- les documents correspondant à la mise en œuvre de procédures validées par le Président ou le Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours,
- les documents correspondant à la mise en œuvre de décisions prises par le Président ou le Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours,
- les convocations à la Commission Médicale Consultative,
- les procès-verbaux des réunions de cette Commission,
- les décisions se rapportant à la mise en œuvre des conclusions de cette Commission,

- les courriers destinés aux médecins, pharmaciens, vétérinaires et infirmiers,
- les vacations des Sapeurs-Pompiers Volontaires affectés au Service de Santé et de Secours Médical,
- les ordres de mission temporaires et les certifications des frais de déplacement concernant le personnel placé sous son autorité,
- les documents relatifs aux heures supplémentaires, aux astreintes et aux congés du personnel placé sous son autorité,
- la certification matérielle et conforme des copies de tous documents utiles à la bonne marche du service.
- les conventions pour l'accueil de stagiaires non rémunérés

**ARTICLE 20 :**

Même délégation est donnée, en cas d'absence ou d'empêchement du Médecin-Chef Départemental, au Médecin-Chef Départemental Adjoint (***poste vacant***).

**ARTICLE 21 :**

Délégation est donnée à Madame Sophie KERAEL, Cheffe du service administration finances - démarche qualité, afin de signer, dans la limite de ses attributions, les engagements juridiques et comptables de dépenses, en section de fonctionnement, dans la limite de 3 000 € HT par engagement.

**ARTICLE 22 :**

Délégation est donnée à la Pharmacienne de sapeur-pompier professionnel de classe exceptionnelle : Madame Géraldine GUERIN, Pharmacienne-cheffe afin de signer, tout document relatif à ses compétences et dans les limites des attributions du Service de Santé et de Secours Médical :

- Tout marché public et accord-cadre dont le montant est inférieur à 15 000 € HT, l'engagement juridique et comptable de dépenses, en sections de fonctionnement et d'investissement, dans la limite de 15 000 € HT par engagement,
- les documents correspondant à la mise en œuvre de procédures validées par sa hiérarchie,
- les documents correspondant à la mise en œuvre de décisions prises par sa hiérarchie,
- la certification matérielle et conforme des copies de tous documents,
- les courriers destinés aux médecins, pharmaciens, vétérinaires et infirmiers,
- les vacations des Sapeurs-Pompiers Volontaires affectés au Service de Santé et de Secours Médical,
- les ordres de mission temporaires et les certifications des frais de déplacement concernant le personnel placé sous son autorité,

**Article 22 bis :**

Délégation est donnée à la Pharmacienne de sapeur-pompier professionnel Hors-classe : Madame Véronique DE LA TRIBOUILLE, Pharmacienne gérante, afin de signer, tout document relatif à ses compétences et dans les limites des attributions du Service de Santé et de Secours Médical :

- les documents correspondant à la mise en œuvre de procédures validées par sa hiérarchie,
- les documents correspondant à la mise en œuvre de décisions prises par sa hiérarchie,

- la certification matérielle et conforme des copies de tous documents utiles à la bonne marche du service,
- l'engagement juridique et comptable des dépenses, en sections de fonctionnement et d'investissement, dans la limite de 7.500 € HT par engagement

**ARTICLE 23 :**

Le présent arrêté entrera en vigueur dès qu'il aura revêtu un caractère exécutoire.

A cette date, l'arrêté A-2023-02 ainsi que les arrêtés ultérieurs l'ayant modifié seront abrogés.

**ARTICLE 24 :**

Monsieur le Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours et Monsieur le Payeur Départemental sont chargés, chacun pour ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera transmis à Monsieur le Préfet et publié au recueil des actes administratifs du SDIS de Loire-Atlantique.

Fait à La Chapelle-sur-Erdre,



Michel MENARD  
Président du conseil d'administration  
14 janv. 2026

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire  
de cet acte.

**Annexe n° 1 p 1 - Liste des Sapeurs-Pompiers Volontaires Officiers et Sous-Officiers  
exerçant les fonctions de Chef de Centre d'Incendie et de Secours**

<b>Groupement</b>	<b>Centre d'Incendie et de Secours</b>	<b>Chef de centre</b>
NORD	<b>ABBARETZ</b>	Lieutenant Emmanuel PAILLUSSON
SUD	<b>AIGREFEUILLE S/MAINE</b>	Capitaine Cédric MOREAU
OUEST	<b>ASSERAC</b>	Lieutenant Alan LE CARFF
NORD	<b>BLAIN</b>	Capitaine Mathieu CABELGUEN
SUD	<b>BOUAYE</b>	Lieutenant Bruno HAMELIN
OUEST	<b>BOURGNEUF EN RETZ</b>	Lieutenant Vincent HERISSE
SUD	<b>BOUSSAY</b>	Lieutenant Pascal RICHARD
NORD	<b>BOUVRON</b>	Capitaine Thierry GUILBAUD
SUD	<b>BRAINS</b>	Lieutenant Frédéric CHAUVET
OUEST	<b>CAMPBON</b>	Lieutenant Sylvain BONNAUDET
SUD	<b>CHATEAU-THEBAUD</b>	Lieutenant Frédéric CHOUTEAU
NORD	<b>CONQUEREUIL</b>	Lieutenant Patrice GROLLIER
SUD	<b>COUERON</b>	Lieutenant Kenny DIVARD
NORD	<b>DERVAL</b>	Lieutenant Régis LEBLAY
OUEST	<b>DONGES</b>	Adjudant-chef Christian LE PEUC'H
NORD	<b>FAY DE BRETAGNE</b>	Lieutenant Nicolas LECOURT
NORD	<b>FEGREAC</b>	Lieutenant Sylvain GUIHO
NORD	<b>GUEMENE PENFAO</b>	Lieutenant Jonathan GIRARD
OUEST	<b>GUENROUET</b>	Lieutenant Jérôme TILLARD
OUEST	<b>HERBIGNAC</b>	Lieutenant Laurent DRENO
NORD	<b>HERIC</b>	Capitaine Marc JULIENNE
SUD	<b>INDRE</b>	Lieutenant Fabien AUDAIRE
NORD	<b>JOUÉ S/ERDRE</b>	Lieutenante Peggy LESEAULT
OUEST	<b>LA BERNERIE EN RETZ</b>	Capitaine Pascal RENAUD
SUD	<b>LA CHAPELLE BASSE MER</b>	Adjudant-chef Nicolas TERRIEN
OUEST	<b>LA CHAPELLE DES MARAIS</b>	Capitaine Didier PERRAUD
SUD	<b>LA CHOLTIERE</b>	Lieutenant Didier BONIN
SUD	<b>LA MONTAGNE</b>	Capitaine Gilles TOUMANIANTZ
SUD	<b>LA PLANCHE</b>	Lieutenant Stéphane MORIN
OUEST	<b>LA TURBALLE</b>	Lieutenant Bernard CADIET
OUEST	<b>LE CROISIC</b>	Lieutenant Geoffrey BENIGUE
SUD	<b>LE PALLET</b>	Capitaine Philippe FONTENEAU
SUD	<b>LE PELLERIN</b>	Lieutenant Steeve VAILLANT
OUEST	<b>LE POULIGUEN</b>	Capitaine Yoann LAMBALLAIS
SUD	<b>LEGE</b>	Adjudant Anthony GOUPILLEAU
NORD	<b>LES TOUCHES</b>	Lieutenant Frédéric GARAUD
NORD	<b>LIGNE</b>	Lieutenant Dimitri MILLET
SUD	<b>MACHECOUL ST MEME</b>	Capitaine Pascal BOUCARD
NORD	<b>MESANGER</b>	Adjudant-chef Christian GUILLON

**Annexe n° 1 p 2- Liste des Sapeurs-Pompiers Volontaires Officiers et Sous-Officiers  
exerçant les fonctions de Chef de Centre d'Incendie et de Secours**

<b>Groupement</b>	<b>Centre d'Incendie et de Secours</b>	<b>Chef de centre</b>
UEST	<b>MISSILLAC</b>	Capitaine Olivier GICQUIAUD
NORD	<b>MOISDON LA RIVIERE</b>	Lieutenant Sébastien FORGET
UEST	<b>MONTOIR DE BRETAGNE</b>	Lieutenant Thierry BLIVET
NORD	<b>NORT S/ERDRE</b>	Lieutenant Nicolas GAUTREAU
NORD	<b>NOZAY</b>	Lieutenant Benoit MARCHAND
UEST	<b>PAIMBOEUF</b>	Lieutenant Guillaume MORICEAU
NORD	<b>PETIT MARS</b>	Adjudant-chef Nicolas TABUTEAU
NORD	<b>PLESSE</b>	<b>Lieutenant</b> Sébastien L'HERRANT
UEST	<b>PREFAILLES</b>	Lieutenant Nicolas VERGER
NORD	<b>RIAILLE</b>	Lieutenant Jérôme NIEL
NORD	<b>ROUGE</b>	Lieutenant Franck PELHATRE
NORD	<b>SAFFRE</b>	Lieutenant Florent MARY
NORD	<b>SION LES MINES</b>	Lieutenant Jérôme GERARD
UEST	<b>ST ANDRE DES EAUX</b>	Lieutenant Yoann MAHE
SUD	<b>ST COLOMBAN</b>	Adjudant-chef Hervé HONORE
UEST	<b>ST ETIENNE DE MONTLUC</b>	Capitaine Régis BOURBIGOT
UEST	<b>ST GILDAS DES BOIS</b>	Lieutenant Yohann BRIAND
UEST	<b>ST JOACHIM</b>	Capitaine Laurent MOREAU
SUD	<b>ST JULIEN DE CONCELLES</b>	Lieutenant Laurent CALVEZ
NORD	<b>ST JULIEN DE VOUVANTES</b>	Lieutenant Christophe MATHIS
UEST	<b>ST LYPHARD</b>	Lieutenant Marc ROUSSEAU
NORD	<b>ST MARS LA JAILLE</b>	Lieutenant Mickael LETORT
UEST	<b>ST MICHEL CHEF CHEF</b>	Capitaine Sébastien CHARPENTIER
UEST	<b>ST PERE EN RETZ</b>	Adjudant-chef Maxime LANDAIS
UEST	<b>STE PAZANNE</b>	Lieutenant Denis SALAUD
NORD	<b>TREFFIEUX</b>	Lieutenant Morgan JULIENNE
UEST	<b>TRIGNAC</b>	Capitaine Laurent DENOUAL
SUD	<b>VALLET</b>	Lieutenant Romuald NICOLAS
NORD	<b>VARADES</b>	Capitaine Thierry ROBERT
NORD	<b>VAY</b>	Lieutenante Mélanie HARDY
SUD	<b>VIEILLEVIGNE</b>	Adjudant-chef Mikael YVIQUEL
NORD	<b>VIGNEUX DE BRETAGNE</b>	<b>Lieutenant MICHEL Eric</b>

## Annexe n° 2 -Liste des Chefs de Colonne

GRADE	NOM	PRENOM	POSITION	AFFECTATION OPERATIONNELLE
Cne	ALLAIN	Laurent	SPP	CIS La Baule Guérande
Cne	BAUMLIN	Pierre	SPP	CIS St Brévin
<b>Cne</b>	<b>BLOND</b>	<b>Frédéric</b>	<b>SPP</b>	<b>Gpt Prévention</b>
Cdt	BOIVIN	Pascal	SPP	CIS St Herblain
Cne	BOUCARD	Sandrine	SPP	Gpt Sud
Cdt	BUAUD	Yvan	SPP	Gpt Ouest
Cne	CHAUVIN	Thierry	SPP	Gpt Prévention Gpt Ouest
Cne	CORBE	Alexandre	SPP	Gpt Sud
Cdt	DELAPRE	Tony	SPP	CIS St Nazaire
Cne	ESPONDE	Eztitxu	SPP	CIS Châteaubriant
Cdt	FLOCH	Jean-Baptiste	SPP	Gpt Sud
Cne	GARNIER	Christophe	SPP	Gpt Ouest
Cdt	GUENNEGAN	Yves	SPP	Gpt Ouest
Cdt	GUET	Mickaël	SPP	Cis Nantes Nord
Cne	HENNEQUIN	Philippe	SPP	Gpt Prévention Gpt Sud
Cne	JUNOT	Jérôme	SPP	Gpt Prévention
Cne	LANGLOIS	Jérôme	SPP	Gpt Ouest
Cdt	LANNOU	Daniel	SPP	CIS Gouzé
Cne	LEBRETON	Mickaël	SPP	Gpt Pilotage et Synergie
Cdt	LE LANNIC	Vincent	SPP	Equipes spécialisées
Cne	LE SOMMER	Thomas	SPP	CIS Carquefou
Cdt	LERAY	Nicolas	SPP	CIS Rezé
Cdt	LHERMET	Alexis	SPP	Gpt du Soutien Technique et Logistique
Cne	MALLARD	Alexandre	SPP	Cis Vertou
Cne	MOUGIN-PENNETIER	Arnaud	SPP	Gpt Ouest
Cdt	PASQUEREAU	Léo	SPP	GPEC
Cdt	PIZEL	Florence	SPP	Gpt Prévention Gpt Sud
Cdt	POULIQUEN	Erwan	SPP	Gpt Support Ecole
Cne	ROLLAND	Thierry	SPP	Gpt Prévention Gpt Sud
Cdt	RYCKEWAERT	Fabrice	SPP	Gpt Sud
Cdt	THOMAZEAU	Jean-Noël	SPP	Gpt Nord
Cne	WINCKEL	Yann	SPP	Gpt Nord

**A-2026-01**

**Annexe n° 3 –Liste des délégations de signature accordées pour les documents relatifs à la gestion du personnel**

**1 – DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES**

DOCUMENTS EMIS	Signataire	En cas d'absence
<b>TOUS GROUPEMENTS ET SERVICES</b>		
Ordre de missions temporaire dans le département et certificat des frais de déplacement concernant le personnel du groupement	Chef de service ou adjoint	Chef de groupement ou adjoint
Ordre de mission temporaire hors département et certificat des frais de déplacement concernant le personnel du groupement	Chef de groupement ou adjoint	DRH
Note de service à portée interne au groupement	Chef de groupement ou adjoint	DRH
Marché / Bon de commande/Devis / offre d'emplois (section fonctionnement) dans la limite < 15,000 € HT	Chef de groupement ou adjoint	DRH
Bon de commande/Devis (section fonctionnement) dans la limite < 7 500 € HT	Chef de service ou adjoint	Chef de groupement ou adjoint
Pièce justificative nécessaire à l'émission et à la rédaction des titres de recettes	Chef de service ou adjoint	Chef de groupement ou adjoint
<b>SERVICE INSTANCES CONSULTATIVES</b>		
Toutes correspondances en lien avec la tenue des séances (transmission ODJ, dossiers...)	Chef de service	DRH

**2 – GROUPEMENT ADMINISTRATION DU PERSONNEL**

DOCUMENTS EMIS	Signataire	En cas d'absence
<b>TOUS SERVICES GAP</b>		
Attestations, certificats et courrier (sans arbitrage décisionnel), dont : <ul style="list-style-type: none"><li>- Demande du complément de libre choix d'activité (prestation d'accueil du jeune enfant – imprimé CAF) (SPP/PATS) ;</li><li>- Etat détaillé de services accomplis relatif aux éléments de carrière de l'agent (concours...) (SPP/PATS) ;</li><li>- Etat de services relatif à l'engagement de SPV (SPV) ;</li><li>- Attestation paie et carrière (SPP/PATS) ;</li></ul>	Chef de service	Chef de groupement

DOCUMENTS EMIS	Signataire	En cas d'absence
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Validation CNRACL (services accomplis auprès d'une collectivité antérieure) (SPP/PATS) ;</li> <li>- Demande d'expertise médicale et lettre d'infos à l'agent (information d'ouverture de congé longue maladie) (SPP/PATS) ;</li> <li>- Demande de liquidation de pension normale CNRACL et prestation RAFP) (SPP/PATS) ;</li> <li>- Transmission dossier ATI à la CNRACL et Retraite (SPP/PATS) ;</li> <li>- Courriers divers suite accident en service commandé (CPAM, assureur, médecin, expert, agent) (SPV) ;</li> <li>- Attestations de paiement des indemnités (SPV) ;</li> </ul>		
<b>TOUS SERVICES GAP (suite)</b>		
Attestations, certificats et courrier (sans arbitrage décisionnel), dont (suite) :	Chef de service	Chef de groupement
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Fiche de renseignement RISP (IPP suite accident en service commandé) (SPV) ;</li> <li>- Demande d'inscription d'un dossier d'accident en service commandé à la commission de réforme (SPV) ;</li> <li>- Ordre de reversement – certificat administratif</li> <li>- Listing SPV actifs envoyé à la trésorerie</li> <li>- Tout courrier concernant les prestations de fin de service des SPV (sortie en capital, demande de réversion, listing SPV, attestation de service...)</li> <li>- Demande de médaille (SPP/PATS).</li> </ul>		
Attestations, certificats et courriers (avec arbitrage décisionnel), dont :	Chef de groupement	DRH
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Formulaire d'autorisation de cumul d'activités à titre accessoire (SPP/PATS) ;</li> <li>- Réponse négative à une demande de temps partiel (SPP/PATS) ;</li> <li>- Mise en demeure avant résiliation d'office (SPV) ;</li> <li>- Attestation d'autorisation d'exercer un engagement saisonnier hors département SPV)</li> <li>- Courrier refus REE quinquennal et attribution médailles SPV</li> <li>- Courrier refus engagement au candidat SPV suite avis CCDSPV</li> </ul>		
<b>SERVICE SPP/PATS</b>		
Arrêtés de titularisation et contrats de recrutement hors catégorie A	<u>Catégories B et C</u> Chef de groupement	<u>Catégories B et C</u> DRH
Arrêtés autres situations de carrière et avenants aux contrats :	Chef de groupement	DRH
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Mise à disposition ;</li> <li>- Position de détachement ;</li> <li>- Mise en disponibilité ;</li> <li>- Congés bonifiés ;</li> <li>- Imputabilité ou non imputabilité au service des accidents ;</li> <li>- Attribution ou suppression NBI.</li> </ul>		
Arrêtés autres situations de carrière et avenants aux contrats :	Chef de service	Chef de groupement

DOCUMENTS EMIS	Signataire	En cas d'absence
- Renouvellement ; - Temps partiel : de droit signature cheffe de service/ TPSA : cheffe de gpt; - Mise en congé parental, maladie, grossesse, pathologie ; - Demi-traitement ; - Réintégration /reconstitution de carrière ; - Avancement d'échelon.		
Arrêtés d'affectation SPP officiers (catégories A et B)	Chef de groupement	DRH
Arrêtés d'appellation « sergent-chef », « adjudant-chef »	Chef de service	Chef de groupement
Courrier d'ouverture des droits MNT	Chef de service	Chef de groupement
<b>SERVICE GESTION SPV ET INDEMNISATION</b>		
- Arrêté d'appellation de sapeur de 1 <sup>ère</sup> classe, caporal-chef, sergent-chef, adjudant-chef ; - Arrêté de mutation interne et de double appartenance ;	Chef de service	Chef de groupement
<b>SERVICE GESTION SPV ET INDEMNISATION (suite)</b>		
- Arrêté de suspension d'engagement ; - Arrêté de mutation interne et double appartenance - Arrêté réengagement quinquennal - Arrêté de maintien en activité au-delà de 60 ans - Arrêté d'avancement grade non officier - Arrêté de nomination en qualité d'adjoint au chef de centre et de cessation de fonctions d'adjoint chef de centre (hors officier) ; - Arrêté d'imputabilité ou non-imputabilité au service des accidents en service commandé - Arrêté de cessation, résiliation (y compris d'office) et non réengagement quinquennal.	Chef de groupement	DRH ou DDA ou DDSIS
Courrier au candidat de refus d'engagement	Chef de groupement	DRH

### 3 – GROUPEMENT GESTION DES EMPLOIS ET PARCOURS PROFESSIONNELS

DOCUMENTS EMIS	Signataire	En cas d'absence
<b>SERVICE DEVELOPPEMENT DES COMPETENCES ET SYSTEME D'INFORMATION</b>		
Conventions relatives à la mise en œuvre de prestations de formation auprès d'organismes publics ou privés sous réserve du respect le cas échéant des règles de la commande publique	Chef de service	Chef de groupement ou adjoint
Conventions de mise à disposition de formateurs Conventions de subrogation formation pour les stages hors département	Chef de service	Chef de groupement ou adjoint
Tous documents relatifs aux stages de formation des personnels (de la convocation aux attestations de stage) et notamment : - Bulletin inscription formation (CNFPT, CPF, prestataire, fiche zonale) ; - Attestations de présence hors GSE, GT et SPE ; - Courrier à l'attention des agents du SDIS relatif à l'accès et aux modalités de mise en œuvre des formations :	Chef de service	Chef de groupement ou adjoint

<ul style="list-style-type: none"> <li>Réponse aux demandes de CPF hors catalogue ;</li> <li>Réponse aux demandes de « Formation personnelle » (congés VAE, CFP, bilans compétences, CPF, suite CoFP) ;</li> <li>Visa aux demandes de CPF au catalogue.</li> </ul>		
Attestations liées à la facturation	Chef de groupement ou adjoint	DRH
<u>Dispense de formation</u> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Courrier de recevabilité après passage en commission de dispense,</li> <li>- Courrier de reconnaissance directe des attestations de formation, titres et diplômes, par le service DCSI, selon le tableau d'équivalence directe, arrêté en commission de dispense.</li> </ul>	Chef de service	Chef de groupement ou adjoint
<b>SERVICE RECRUTEMENTS, EMPLOIS ET COMPETENCES</b>		
Réponse d'attente à demande d'avancement suite réussite à concours	Chef de groupement ou adjoint	DRH
Courrier de recrutement favorable hors catégorie A	<u>Catégorie B et C</u> Chef de groupement ou adjoint	<u>Catégorie B et C</u> DRH
<u>Saisonniers</u> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Courrier de recrutement favorable</li> <li>- Réponse négative (attente/désistement)</li> </ul>	Chef de service ou adjoint	Chef de groupement ou adjoint
<b>DOCUMENTS EMIS</b>	<b>Signataire</b>	<b>En cas d'absence</b>
<b>SERVICE RECRUTEMENTS, EMPLOIS ET COMPETENCES (suite)</b>		
<u>Mobilité interne : Courriers d'informations des personnels SPP/PATS de catégorie A, B et C</u>		
- avis favorable	Chef de groupement ou adjoint	DRH
- mise en attente d'un recrutement	Chef de service ou adjoint	Chef de groupement ou adjoint
- suite à un désistement	Chef de service ou adjoint	Chef de groupement ou adjoint
Courrier d'informations des personnels SPP/PATS de catégorie A, B et C suite à une réorganisation de service	Chef de groupement ou adjoint	DRH
<u>Réponses négatives</u> <ul style="list-style-type: none"> <li>- négative externe et spontanée</li> <li>- négative interne</li> </ul>	Chef de service  Chef de groupement ou adjoint	Chef de groupement ou adjoint  DRH
<u>Engagés de service civique :</u> <ul style="list-style-type: none"> <li>- contrat</li> <li>- attestation de fin de contrat</li> <li>- courrier de fin de mission anticipée</li> </ul>	Chef de service ou adjoint	Chef de groupement ou DRH

Convention d'accueil des stagiaires (toutes les durées)	Chef de service ou adjoint	Chef de groupement ou adjoint
Tous les documents relatifs à la procédure d'accueil des apprentis	Chef de groupement ou adjoint	DRH
Convention d'immersion professionnelle et d'observation des agents du SDIS sur l'extérieur	Chef de service ou adjoint	Chef de groupement ou adjoint
Attestation d'emplois et/ou de fonctions	Chef de service ou adjoint	Chef de groupement ou adjoint
Note de diffusion liée à la publication des postes ouverts dans le cadre de la procédure de mobilité des SPP	Chef de groupement ou adjoint	DRH
Accusé réception des candidatures	Chef de service ou adjoint	/
Convention de mise à disposition du Centre de Gestion	Chef de groupement ou adjoint	DRH
Tous les documents relatifs à la procédure de l'entretien professionnel	Chef de groupement ou adjoint	DRH

#### 4 – GROUPEMENT SUPPORT ECOLE

DOCUMENTS EMIS	Signataire	En cas d'absence
TOUS SERVICES GSE		
Tous documents relatifs aux stages de formation organisés par le GSE (convocations, attestations présence, courriers...)	Chef de service	Chef de groupement
Compte-rendu des commissions de dispense	Chef de service	Chef de groupement

**Groupement Prévention**  
A 2026-02 SDIS44

**Jury d'examen SSIAP 1 du 20/01/2026**

**- ARRETE -**

**LE DIRECTEUR DEPARTEMENTAL  
DES SERVICES D'INCENDIE ET DE SECOURS DE LOIRE-ATLANTIQUE**

VU le *Code de la Construction et de l'Habitation*, et notamment l'article R.143-11 ;

VU l'*Arrêté Ministériel du 25 juin 1980 modifié portant approbation des dispositions générales du règlement de sécurité contre les risques d'incendie et de panique dans les Etablissements Recevant du Public*, et notamment les articles MS 46, MS 47 et MS 48 ;

VU l'*Arrêté Ministériel du 2 mai 2005, complété par les arrêtés ministériels du 22 décembre 2008 et du 5 novembre 2010, relatifs aux missions, à l'emploi et à la qualification du personnel permanent des services de sécurité incendie dans les ERP et IGH* ;

VU l'*Arrêté Préfectoral du 15 mars 2022 portant l'agrément de l'organisme CT FORMATION pour la formation des agents SSIAP1, des chefs d'équipe SSIAP2 et des chefs de service SSIAP3* ;

SUR proposition du Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours,

**ARRETE**

**ARTICLE 1<sup>er</sup>**

Pour le niveau 1, le jury présidé par Monsieur le Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours, est ainsi composé :

- **Monsieur Xavier GAUDICHEAU**, Chef du service de sécurité incendie de l'hôpital privé Le Confluent à NANTES.

**ARTICLE 2.**

Un représentant du centre de formation pourra être invité par le président du jury à éclairer le jury sur toute question utile.

**ARTICLE 3.**

Le jury se réunira le 20 janvier 2026 à 8h00 à l'hôpital privé Le Confluent à NANTES.

**ARTICLE 4.**

Monsieur le Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours est chargé de l'exécution du présent Arrêté.

Fait à NANTES, le 8 JAN 2026

**Le Directeur Départemental adjoint  
des Services d'Incendie et de Secours**

**Colonel David GIRET**



SAPEURS-POMPIERS  
DE LOIRE-ATLANTIQUE

Groupement Prévention  
A 2026-03 SDIS44

Accusé de réception en préfecture  
044-284400017-20260108-A-2026-03-AR  
Date de télétransmission : 09/01/2026  
Date de réception préfecture : 09/01/2026

### Jury d'examen SSIAPI 1 du 23/01/2026

#### - ARRETE -

#### **LE DIRECTEUR DEPARTEMENTAL DES SERVICES D'INCENDIE ET DE SECOURS DE LOIRE-ATLANTIQUE**

VU le *Code de la Construction et de l'Habitation*, et notamment l'*article R.143-11* ;

VU l'*Arrêté Ministériel du 25 juin 1980 modifié portant approbation des dispositions générales du règlement de sécurité contre les risques d'incendie et de panique dans les Etablissements Recevant du Public*, et notamment les articles MS 46, MS 47 et MS 48 ;

VU l'*Arrêté Ministériel du 2 mai 2005, complété par les arrêtés ministériels du 22 décembre 2008 et du 5 novembre 2010, relatifs aux missions, à l'emploi et à la qualification du personnel permanent des services de sécurité incendie dans les ERP et IGH* ;

VU l'*Arrêté Préfectoral du 20 septembre 2021 portant l'agrément de l'organisme FORAUCO pour la formation des agents SSIAPI, des chefs d'équipe SSIAPI2 et des chefs de service SSIAPI3* ;

SUR proposition du Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours,

#### ARRETE

#### ARTICLE 1<sup>er</sup>.

Pour le niveau 1, le jury présidé par Monsieur le Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours, est ainsi composé :

- **Monsieur Jean-Louis CARNEC**, Chef adjoint du service de sécurité incendie de l'Hôpital Saint-Jacques à NANTES.

#### ARTICLE 2.

Un représentant du centre de formation pourra être invité par le président du jury à éclairer le jury sur toute question utile.

#### ARTICLE 3.

Le jury se réunira le 23 janvier 2026 à 8 h00, à l'*Institut de Formation en Soins Infirmiers à NANTES*.

#### ARTICLE 4.

Monsieur le Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours est chargé de l'exécution du présent Arrêté.

Fait à NANTES, le 08 JAN. 2026

**Le Directeur Départemental adjoint  
des Services d'Incendie et de Secours**

**Colonel David GIRET**

**Groupement Prévention**  
A 2026-04 SDIS44

**Jury d'examen SSIAP 1 du 23/01/2026**

**- ARRETE -**

**LE DIRECTEUR DEPARTEMENTAL  
DES SERVICES D'INCENDIE ET DE SECOURS DE LOIRE-ATLANTIQUE**

VU le Code de la Construction et de l'Habitation, et notamment l'article R.143-11 ;

VU l'Arrêté Ministériel du 25 juin 1980 modifié portant approbation des dispositions générales du règlement de sécurité contre les risques d'incendie et de panique dans les Etablissements Recevant du Public, et notamment les articles MS 46, MS 47 et MS 48 ;

VU l'Arrêté Ministériel du 2 mai 2005, complété par les arrêtés ministériels du 22 décembre 2008 et du 5 novembre 2010, relatifs aux missions, à l'emploi et à la qualification du personnel permanent des services de sécurité incendie dans les ERP et IGH ;

VU l'Arrêté Préfectoral du 8 février 2021 portant l'agrément de l'organisme SECURIFRANCE EXPANSION - SERIS ACADEMY pour la formation des agents SSIAP1, des chefs d'équipe SSIAP2 et des chefs de service SSIAP3 ;

SUR proposition du Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours,

**ARRETE**

**ARTICLE 1<sup>er</sup>.**

Pour le niveau 1, le jury présidé par Monsieur le Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours, est ainsi composé :

- **Monsieur Pierre PINEAU**, Chef du service sécurité au Palais des Congrès Atlantia de LA BAULE.

**ARTICLE 2.**

Un représentant du centre de formation pourra être invité par le président du jury à éclairer le jury sur toute question utile.

**ARTICLE 3.**

Le jury se réunira le 23 janvier 2026 à 8h00 au Palais des Congrès Atlantia de LA BAULE.

**ARTICLE 4.**

Monsieur le Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours est chargé de l'exécution du présent Arrêté.

Fait à NANTES, le 08 JAN 2026

**Le Directeur Départemental adjoint  
des Services d'Incendie et de Secours**

**Colonel David GIRET**



SAPEURS-POMPIERS  
DE LOIRE-ATLANTIQUE

**Groupement Prévention**  
A 2026-05 SDIS44

Accusé de réception en préfecture  
044-284400017-20260108-A-2026-05-AR  
Date de télétransmission : 09/01/2026  
Date de réception préfecture : 09/01/2026

### Jury d'examen SSIAP 1 du 27/01/2026

#### - ARRETE -

#### **LE DIRECTEUR DEPARTEMENTAL DES SERVICES D'INCENDIE ET DE SECOURS DE LOIRE-ATLANTIQUE**

VU le *Code de la Construction et de l'Habitation*, et notamment l'article R.143-11 ;

VU l'*Arrêté Ministériel du 25 juin 1980 modifié portant approbation des dispositions générales du règlement de sécurité contre les risques d'incendie et de panique dans les Etablissements Recevant du Public*, et notamment les articles MS 46, MS 47 et MS 48 ;

VU l'*Arrêté Ministériel du 2 mai 2005, complété par les arrêtés ministériels du 22 décembre 2008 et du 5 novembre 2010, relatifs aux missions, à l'emploi et à la qualification du personnel permanent des services de sécurité incendie dans les ERP et IGH* ;

VU l'*Arrêté Préfectoral du 22 mars 2023 portant l'agrément de l'organisme HARMONIE FORMATION pour la formation des agents SSIAP1, des chefs d'équipe SSIAP2 et des chefs de service SSIAP3* ;

SUR proposition du Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours,

#### ARRETE

#### **ARTICLE 1<sup>er</sup>.**

Pour le niveau 1, le jury présidé par Monsieur le Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours, est ainsi composé :

- **Monsieur Marc OPPICI**, Chef du service de sécurité sur le site du Centre Commercial ATLANTIS à SAINT-HERBLAIN.

#### **ARTICLE 2.**

Un représentant du centre de formation pourra être invité par le président du jury à éclairer le jury sur toute question utile.

#### **ARTICLE 3.**

Le jury se réunira le 27 janvier 2026 à 8h00 au Centre Commercial ATLANTIS à SAINT-HERBLAIN.

#### **ARTICLE 4.**

Monsieur le Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours est chargé de l'exécution du présent Arrêté.

Fait à NANTES, le 08 JAN 2026

**Le Directeur Départemental adjoint  
des Services d'Incendie et de Secours**

**Colonel David GIRET**